



Contrat de Canal de Carpentras

mémoire

>>>>>>>>>> *document n°1*



SOMMAIRE

Préambule	3
I. Le Canal de Carpentras et le territoire desservi	5
I.1 L'Association Syndicale du Canal de Carpentras	5
I.1.1 La structure Canal de Carpentras	5
I.1.2 Caractéristiques du Canal	6
I.1.3 Les évolutions du mode de desserte	7
I.2 Le territoire desservi par le Canal de Carpentras : Caractéristiques et enjeux	7
I.2.1 L'organisation du territoire	7
I.2.2 La population et l'habitat	9
I.2.3 La dynamique économique sur le territoire desservi par le Canal de Carpentras	10
I.2.4 L'environnement naturel	10
II. La démarche Contrat de Canal	12
II.1 Le contrat de Canal, un outil pour une gestion concertée	12
II.1.1 Les origines de la démarche	12
II.1.2 Les objectifs attendus	12
II.2 Les différentes étapes du Contrat de Canal	13
II.3 L'historique de la construction du Contrat de Canal	13
III. Enjeux et Objectifs du Contrat de Canal	14
III.1 Axe Economique : des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire	14
III.2 Axe Environnemental : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement	15
III.3 Axe Social et Culturel : Des canaux en prise avec les attentes de la population	16
III.4 Axe Territorial : un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux	16
III.5 Axe Gestion concertée : une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés	17

PREAMBULE

Le Contrat de Canal de Carpentras constitue la concrétisation d'une démarche de concertation autour du Canal de Carpentras et du territoire qu'il dessert.

Ce contrat tente de répondre aux objectifs inscrits dans la charte d'objectifs, approuvée et signée le 28 janvier 2009 par 74 signataires.

Le Contrat de Canal marque l'engagement de l'ensemble des partenaires de la démarche à réaliser un programme d'actions et établit les obligations à charge et au bénéfice de chacun des cosignataires.

Le Contrat de Canal de Carpentras est composé de 4 parties distinctes :

- Le Mémoire Contrat de Canal - Document 1
- Le Document Contractuel – Document 2
- Le Programme d'opérations – Document 3
- Le protocole de gestion de la ressource – Document 4

Le Mémoire, présent document du Contrat de Canal, a vocation à présenter brièvement le Canal de Carpentras et le territoire qu'il dessert, à rappeler la démarche suivie pour l'élaboration du Contrat de Canal et à synthétiser les enjeux et objectifs retenus dans ce contrat.

La programmation des opérations a été validée par le comité de pilotage, consulté par écrit en juillet 2011. Elle est le fruit :

- des résultats des diverses études réalisées aux cours de la phase d'élaboration du contrat de canal
- des propositions des différents groupes de travail.

Le choix des opérations a été ajusté en fonction de la pertinence des actions à atteindre les objectifs de la charte, de la nécessité d'approfondir certaines thématiques, du choix des maîtres d'ouvrage, de leur capacité financière ainsi que de celle des partenaires financiers.

L'ensemble des partenaires, par leur signature, accepte le contenu du Contrat de canal et s'engage à en assurer le bon déroulement.

Le suivi et l'animation du Contrat de Canal seront assurés par l'association syndicale du canal de Carpentras.

Un engagement commun mais cinq Contrats de Canaux distincts

Il est important de rappeler que le Canal Mixte, le Canal Saint Julien, le Canal de Cabedan-Neuf, le Canal de Isle sur la Sorgue et le Canal de Carpentras se sont engagés ensemble dans la démarche Contrat de Canal afin d'obtenir une vision globale et cohérente de la gestion de l'eau sur l'ensemble des périmètres desservis par le Canal Mixte. La Charte d'objectifs, signée en janvier 2009 et commune aux cinq canaux, a mis en évidence une grande convergence des objectifs stratégiques des cinq canaux. Ainsi, même si un document définitif contrat de canal, propre à chaque structure est élaboré, certaines actions abordant des thématiques transversales ou devant être traitées à l'échelle de plusieurs canaux seront mises en œuvre.

Une coordination entre les 5 contrats de canaux sera donc toujours nécessaire, et se fera entre les chargés de missions et au travers des actions communes, des comités techniques, des bilans annuels et mi-parcours.

Fusion entre l'ASCO du Canal de Carpentras et l'ASA de Piolenc-Uchaux

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ASCO du canal de Carpentras et l'ASA de Piolenc Uchaux ont fusionné en une nouvelle association **appelée Association Syndicale Autorisée du canal de Carpentras.**

Cette fusion arrivant très tardivement dans le cadre de la démarche contrat de canal, le secteur de l'ancienne ASA de Piolenc Uchaux n'a pas pu être intégré au contrat de canal. Les données présentées dans ce présent mémoire ne concernent donc que l'ancien périmètre de l'ASCO du Canal de Carpentras.

Les éventuelles actions qu'il pourrait être nécessaire de mener sur le territoire de l'ancienne ASA de Piolenc-Uchaux en fonction des enjeux spécifiques à ce secteur pourraient faire l'objet d'un avenant au contrat de canal.

I. LE CANAL DE CARPENTRAS ET LE TERRITOIRE DESSERVI

I.1 L'Association Syndicale du Canal de Carpentras

I.1.1 La structure Canal de Carpentras

L'Association Syndicale du Canal de Carpentras fut créée par décret impérial le 15 février 1853. Le réseau d'irrigation mettra 16 ans à se construire.

Pour amener les eaux de la Durance jusqu'à la plaine du Comtat, le canal a utilisé le tracé d'anciens canaux préexistants, prélevant ainsi l'eau au niveau de Mérindol via le Canal Mixte. Cet ouvrage de transfert sert à l'alimentation des canaux de Mérindol, de St Julien, de Cabedan Neuf, du Canal de l'Isle et devient "Canal de Carpentras" à partir du lieu-dit "La Tour de Sabran" sur la commune de Lagnes. Il se jette dans l'Aygues après un parcours de 65 km. Le débit maximal transitant dans le Canal de Carpentras est fixé à 7,4 m³/sec.

Le canal de Carpentras est une association syndicale de propriétaires fonciers régie par l'ordonnance N°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et son décret d'application N°2006-504 du 3 mai 2006.

Les adhérents de l'association sont les propriétaires fonciers de parcelles inscrites dans le périmètre de l'association.

L'objet principal de l'association est la gestion d'ouvrages hydrauliques destinés au prélèvement, au transport et à la distribution d'eau brute destinée à l'arrosage des terres comprises dans son périmètre.

Le droit d'eau du canal de Carpentras a été instauré par la loi du 28 juin 1852 et s'élève à 6000l/s¹.

A l'issue des aménagements de la Durance par EDF, la loi de 1955 a régularisé la disponibilité de la ressource en eau et a abouti à la mise en place de dotations conventionnelles² pour chaque canal qui possédait des droits d'eau en Durance.

Le débit prélevé par le Canal de Carpentras est plafonné par sa dotation et par le débit naturel de la Durance. La dotation attribuée au Canal de Carpentras est de 157 millions de m³ par an.

Mois	Dotations conventionnelles Total canal Mixte	Dotation conventionnelle Canal de Carpentras
Janvier	0	0
Février	3 200 l/s	1 920 l/s
Mars 1^{ère} quinzaine	8 100 l/s	4 860 l/s
Mars 2^e quinzaine	10 000 l/s	6 000 l/s
Avril 1^{ère} quinzaine	11 600 l/s	6 960 l/s
Avril 2^e quinzaine	11 800 l/s	7 080 l/s
Mai à Août	12 290 l/s	7 374 l/s
Septembre 1^{ère} quinzaine	11 600 l/s	6 960 l/s
Septembre 2^e quinzaine	10 500 l/s	6 300 l/s

¹ La loi du 28 juin 1852 précise : « En étiage ordinaire, la prise d'eau dans la Durance n'excèdera pas 6 mètres cubes/seconde. ».

² La dotation conventionnelle correspond au débit maximum prélevable par le canal. Cette dotation varie au cours de l'année, comme indiqué dans le tableau.

Octobre 1^{ère} quinzaine	8 500 l/s	5 100 l/s
Octobre 2^e quinzaine	7 100 l/s	4 260 l/s
Novembre	4 000 l/s	2 500 l/s
Décembre	3 500 l/s	2 400 l/s

Depuis janvier 2011, l'association est administrée par un syndicat composé de dix-sept membres titulaires et dix-sept membres suppléants élus lors d'une assemblée générale.

I.1.2 Caractéristiques du Canal

En décembre 2010, le périmètre desservi par le Canal de Carpentras est de près de 10.900 ha et s'étend sur une trentaine de communes. Il est composé de :

- 4.243 ha irrigables gravitairement, soit 39 % du périmètre total;
- 6 633 ha irrigables sous pression, soit 61 % du périmètre total ;

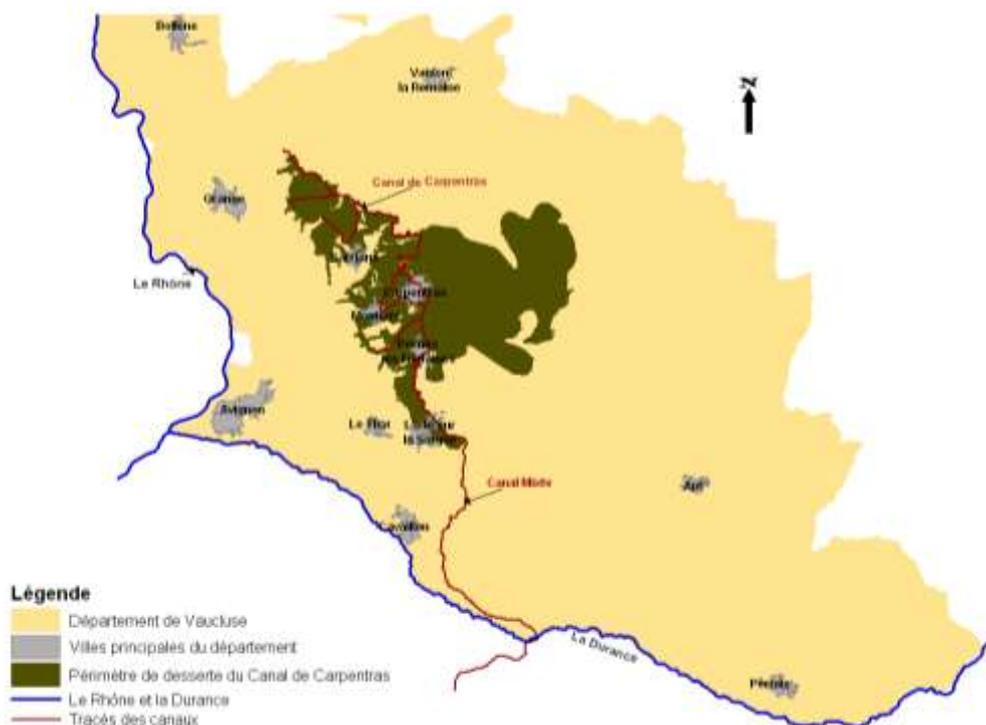
L'association syndicale du Canal de Carpentras est composée de **12939 adhérents** et constitue la plus importante association syndicale du département.

S'il y a 150 ans, lors de la constitution de l'Association syndicale, l'intégralité des adhérents étaient des agriculteurs aujourd'hui ils ne sont plus que 11 %. Cependant, ils restent les plus importants propriétaires fonciers, les plus gros consommateurs et contributeurs aux financements du syndicat.

L'ASA du Canal de Carpentras prélève aujourd'hui en Durance environ 70 000 000 m³ d'eau par an.

	Nombres	Périmètre (ha)	Consommation (m³/an)
Particuliers	11 261	5 226	1 565 825
Agriculteurs	1407	6 627	4 112 411

(Données du canal de Carpentras du 12/08/08, et pour les consommations de Décembre 2007).



Le réseau du canal de Carpentras	
Le réseau gravitaire	Canal Principal
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 65 km de canal maître ▶ 150 ponts, 6 siphons, ... ▶ 10 exutoires dans le milieu naturel ▶ 70% du radier du canal est bétonné, 50% de la rive gauche, 25% de la rive droite ▶ 15 ouvrages identifiés comme dangereux pour la fréquentation des personnes
	Réseau secondaire
Le réseau sous pression	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Linéaire total de filiole estimée à 350km ▶ 5 canaux secondaires d'une capacité variant de 200l/s à 500l/s
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Linéaire total de canalisations estimé à 800 km ▶ 33 stations de pompage d'une capacité variant de 60l/s à 1.000l/s ▶ 20 bassins de stockage

I.1.3 Les évolutions du mode de desserte

Le mode de desserte d'origine de l'ouvrage du canal de Carpentras était l'irrigation gravitaire où seuls les terrains situés sous le canal pouvaient être desservis. Dans les années 70 et 80, les gestionnaires du Canal ont cherché des solutions techniques afin de faire évoluer le mode d'irrigation de manière à s'adapter aux besoins des agriculteurs. L'Association syndicale a alors entrepris d'importants programmes de modernisation dès 1975.

Le développement de ces zones modernisées dans les années 70 a permis au Canal de réaliser de conséquentes économies d'eau, et de réduire les coûts d'entretien des réseaux secondaires. Fort de cette expérience, le canal décida d'en faire profiter de nouveaux arrosants, en apportant l'eau sur les terres sèches situées au-dessus du Canal via les réseaux des terrasses du Ventoux et des Coteaux de la Nesque.

I.2 Le territoire desservi par le Canal de Carpentras : Caractéristiques et enjeux

I.2.1 L'organisation du territoire

▶ Les communes

Le réseau du canal de Carpentras s'étend sur 34 communes mais certaines n'ont que quelques hectares desservis par le canal comme Violès ou Fontaine de Vaucluse. Nous pouvons considérer que le nombre de communes desservies de manière significative par le canal est à ce jour de 23.

Tableau: Nombre d'hectares desservis par commune (données 2007)

	Nom de la commune	Nombre ha desservis		Nom de la commune	Nombre ha desservis
communes des zones gravitaires et modernisées	Lagnes	3	Communes desservies suite aux extensions du réseau	Bedoin	180
	Fontaine de Vaucluse	1		Blauvac	115
	Saumane	250		Caromb	43
	L'Isle sur la Sorgue	345		Crillon le Brave	3
	Velleron	330		Flassan	192
	Pernes les Fontaines	2149		Malemort du Comtat	184
	Carpentras	1023		Méthamis	29
	Monteux	1124		Mormoiron	205
	Aubignan	578		Mazan	670
	Loriol	599		Saint Didier	122
	Sarriars	1193		Saint Hippolyte	4
	Beaumes de Venise	175		Venasque	235
	Courthézon	13		Villes sur Auzon	174
	Vacqueyras	12		Saint Pierre de Vassols	4
	Jonquières	708		Modène	8
	Camaret	76		La Roque sur Pernes	1
	Travaillan	6			
Violès	1				

Les communes les plus concernées par le Canal de Carpentras sont Pernes les Fontaines, Monteux, Carpentras et Sarriars. Ces quatre communes représentent 50% du périmètre irrigable.

► L'intercommunalité

Les communes desservies par le Canal de Carpentras appartiennent à 7 organismes différents de coopération intercommunale : 5 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération.

- La **Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin** regroupe 13 communes desservies par la Canal : Aubignan, Beaumes de Venise, Bedoin, Caromb, Carpentras, Flassan, Loriol du Comtat, Mazan, Saint Didier, Saint Hippolyte le Graveyron, Saint Pierre de Vassols, Sarriars, Venasque.

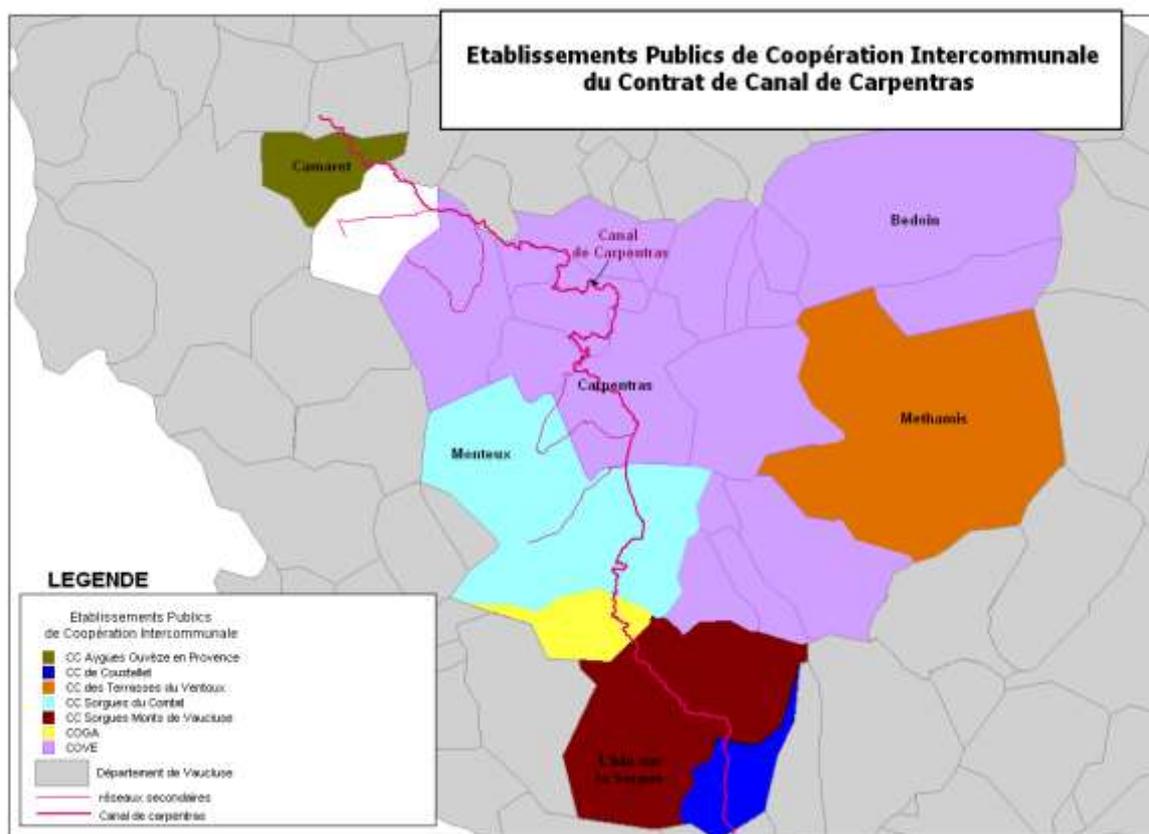
- La **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon** ne concerne qu'une seule commune desservie par le Canal : Velleron.

- La **Communauté de communes Les Sorgues du Comtat** regroupe les communes de Monteux et Pernes les Fontaines.

- La **Communauté de communes des Terrasses du Ventoux** : Blauvac, Malemort du Comtat, Méthamis, Mormoiron, Villes sur Auzon.

- La **Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse** concerne les communes de l'Isle sur la Sorgue et de Saumane.

- Camaret fait partie de la **Communauté de communes Aigues Ouvèze en Provence** et Lagnes de la **Communauté de communes de Coustellet**.



Le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale viendra modifier et simplifier la carte intercommunale.

Par ailleurs, six syndicats de rivière sont présents sur le périmètre du canal :

- Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque
- Le Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze
- Le Syndicat Intercommunal d'Entretien de l'Aygues

1.2.2 La population et l'habitat

D'après les données de 2008, la population vivant sur les communes desservies par la Canal de Carpentras est de plus de 130 000 habitants ce qui représente près de 24% de la population du département. Cette population est principalement concentrée dans deux centres urbains : Carpentras et l'Isle sur la Sorgue. L'ensemble de la zone affiche un dynamisme démographique certain avec une forte croissance de la population sur les communes à dominante rurale.

Cette forte attractivité du territoire génère une pression foncière importante avec une croissance de l'urbanisation sur des territoires agricoles. Le logement individuel, consommateur d'espace, est fortement majoritaire sur le territoire.

I.2.3 La dynamique économique sur le territoire desservi par le Canal de Carpentras

L'économie générale de ce périmètre se décrit en premier lieu par une tradition agricole marquée et en second lieu par un tissu économique varié.

Le pôle économique du territoire est globalement diversifié et repose essentiellement sur l'activité commerciale qui se concentre sur les communes de Carpentras et de l'Isle sur la Sorgue. Le secteur du bâtiment est très présent de part notamment la société LAFARGE ainsi que la filière agroalimentaire (Mac Cormik, crown Cork Company, ..)

L'agriculture apparait comme un levier économique, social, environnemental et identitaire incontournable sur le périmètre de l'association du Canal de Carpentras. Les filières de qualité sont très présentes puisqu'une dizaine d'AOC sont déjà en place.

Cependant, l'agriculture souffre d'une diminution grandissante de ses surfaces du fait d'une urbanisation importante. Les AOC ne suffisent pas sur certains secteurs à freiner la pression foncière. De plus, les crises conjoncturelles de la viticulture, de l'arboriculture et du maraîchage selon les zones ont fortement déstabilisé ce secteur d'activité.

L'attractivité touristique de ce territoire desservi par le Canal de Carpentras est importante et est en partie liée à une activité et un paysage agricole typique. Le réseau du Canal constitue en lui-même un attrait touristique qui répond à une demande sociale forte et croissante en espace naturel. Les bords du canal deviennent support d'activités récréatives mais aussi un lieu de mixité sociale (jeunes, personnes âgées, pêcheurs, randonneurs, cyclistes...).

I.2.4 L'environnement naturel

Le territoire desservi par le Canal de Carpentras constitue un périmètre de près de 11 000 ha qui débute au Nord du réseau des Sorgues. Commence alors la plaine comtadine, caractérisée par un maillage bocager avec de petites parcelles séparées par des canaux, des fossés et des haies (cyprès de Provence, haies composites et peupliers). Au Nord, le périmètre du Canal inclut une portion de la plaine dite du 'Plan de Dieu', paysage ouvert, principalement plantée de vignes, qui correspond à l'ancienne plaine alluviale de l'Aigues et l'Ouvèze. A l'Est, le réseau du Canal s'étend sur les piémonts du Ventoux et des Monts de Vaucluse.

Le climat est de type méditerranéen et se caractérise par une saisonnalité marquée. Une période estivale sèche, avec une forte température et une faible pluviosité et un hiver doux.

Un des aquifères majeurs de ce territoire est constitué par la nappe du miocène dont les eaux sont très anciennes et d'une excellente qualité. L'aquifère Miocène a été classé comme aquifère patrimonial par le SDAGE RMC.

Le réseau hydrographique du territoire est composé d'une dizaine de cours d'eau dont la plupart subissent des étiages très sévères, voire des assècs en période estivale :

- Les Sorgues
- La Nesque
- Les cours d'eau du bassin Sud Ouest du Mont Ventoux qui comprend deux cours d'eau principaux : l'Auzon qui prend sa source au Sud de Flassan et se jette dans la Sorgue de Velleron
La Grande Levade qui résulte de la confluence du Brégoux et du Mède.
- L'Ouvèze et son affluent la Seille
- L'Aigues



Le principal intérêt écologique de la plaine comtadine, presque entièrement cultivée ou urbanisée, réside dans les prairies humides de la plaine aval sur les communes d'Aubignan, Sarrisans et Montoux. Ces zones humides possèdent une flore particulière et attirent une avifaune remarquable. Par ailleurs, les Dentelles de Montmirail et le Mont Ventoux constituent des milieux écologiquement remarquables (réserve de biosphère).

II. LA DEMARCHE CONTRAT DE CANAL

II.1 Le contrat de Canal, un outil pour une gestion concertée

II.1.1 Les origines de la démarche

Le Contrat de Canal est une démarche née d'une réflexion menée par l'Agence de l'eau RM&C sur le devenir des économies d'eau réalisées dans le cadre des travaux d'amélioration des ouvrages d'irrigation (régulation, modernisation). Ces travaux sont financés par différents partenaires publics dont principalement l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général de Vaucluse et l'Europe. L'Agence de l'Eau participe financièrement afin qu'au moins une part des économies réalisées bénéficie au milieu naturel comme l'exige les critères d'attribution des aides du 9^{ème} programme.

Au-delà de cet objectif purement environnemental, le Contrat de Canal est un outil qui propose aux gestionnaires de canaux une réflexion globale à l'échelle de leur périmètre desservi et intègre dans la réflexion tous les enjeux qu'ils soient d'ordre économique, environnemental, de protection des biens et de personnes, touristique, social...

Le Contrat de Canal a pour ambition de permettre aux structures d'irrigation d'élaborer et de mettre en place un véritable projet de territoire, en lien avec tous les acteurs locaux.

Cette démarche a rapidement reçu le soutien des autres partenaires, notamment le Conseil Régional et le Conseil Général, qui ont vu dans cet outil une application locale et croisée de leurs politiques dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques, de l'hydraulique agricole et de l'aménagement du territoire.

Le nouveau dispositif d'aide régionale en hydraulique agricole adopté en juin 2011 par le Conseil Régional renouvelle et affirme le caractère prioritaire des démarches de contrat de canal.

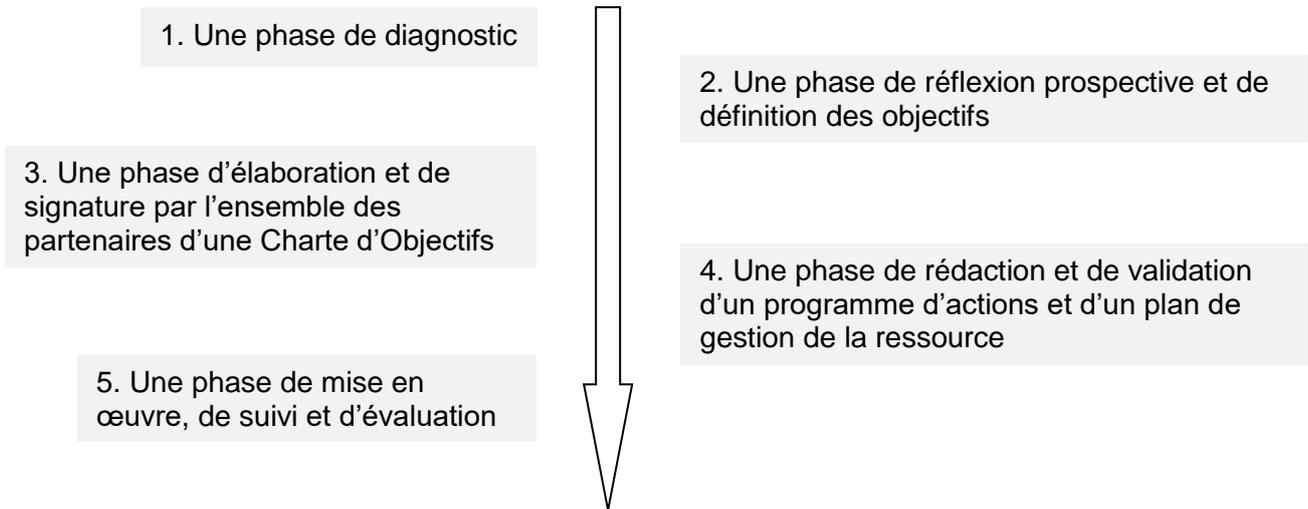
II.1.2 Les objectifs attendus

Le contrat de canal constitue pour l'association syndicale du Canal de Carpentras le moyen :

- de favoriser une approche concertée et participative de la gestion de la ressource en eau en impliquant un maximum d'acteurs du territoire, en créant des liens entre les politiques d'aménagement du territoire et de l'eau.
- de mettre en place une gestion plus globale de la ressource et des ouvrages (réflexion sur l'ensemble des périmètres, mise en place d'une programmation de travaux à court, moyen et long termes...)
- d'examiner la situation juridique de la structure et de mener une réflexion sur les évolutions souhaitables,
- d'obtenir une reconnaissance officielle des fonctions directes ou indirectes remplies par les canaux et qui bénéficient à la collectivité.

II.2 Les différentes étapes du Contrat de Canal

La démarche de Contrat de Canal se décompose en 5 grandes étapes :



Le Contrat de Canal est porté par l'Association Syndicale du Canal de Carpentras qui associe à la démarche les autres structures intervenant dans la gestion de l'eau et dans l'aménagement du territoire.

Chacune des étapes a nécessité une concertation importante avec les acteurs du territoire afin de partager l'information et d'élaborer collectivement les documents fondateurs du Contrat de Canal.

II.3 L'historique de la construction du Contrat de Canal

Ci-après la synthèse de l'historique de construction du Contrat de Canal de Carpentras :

- Janvier 2005 : embauche d'une chargée de mission
- Janvier à sept 2005 : rédaction du cahier des charges de la démarche Contrat de Canal, enquête de satisfaction auprès des adhérents, rencontre des acteurs du territoire et des membres du futur comité de pilotage.
- Sept 2005 : Organisation du premier comité de pilotage de la démarche lançant officiellement la démarche.
- Sept 2005 à déc. 2006 : phase d'état des lieux (élaboration du DCE pour une assistance technique et en concertation, choix du prestataire, réalisation de l'état des lieux socio économique, de l'ouvrage, de la structure et de l'environnement).
- Aout 2006 à Janvier 2007 : réalisation d'une étude juridique sur la diversification des usages des canaux de transport d'eau brute
- Janvier 2007 à Avril 2007 : validation du diagnostic et des enjeux identifiés.
- Avril 2007 à mars 2008 : élaboration du scénario d'évolution : organisation de réunions sur les différents services rendus par le Canal
- Avril 2008 à octobre 2008 : réflexion méthodologique sur le protocole de gestion de la ressource en eau, élaboration de la charte d'objectifs
- Octobre 2008 à décembre 2009 : identification des opérations à inscrire au contrat, élaboration du dossier définitif du contrat de canal
- Janvier 2009 : signature de la Charte d'objectifs des contrats de canaux
- Février 2009 à fin 2011 : Finalisation du dossier définitif, élaboration des plans de financement, élaboration du protocole de gestion de la ressource
- 2012 : Signature du dossier définitif du contrat de canal.

III. ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE CANAL

III.1 Axe Economique : des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire

► Service Historique d'irrigation et d'arrosage

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

L'usage « traditionnel » pour l'irrigation concerne plus de 12000 usagers répartis sur près de 11.000 ha. Il revêt donc une importance particulière sur ce territoire dont il a façonné l'économie. Le Canal de Carpentras a, depuis près de trente ans, fait évoluer les modalités de desserte de l'eau en modernisant de nombreux secteurs et en amenant l'eau au-delà du périmètre originel de l'association. Toutefois, les demandes du monde agricole et des particuliers restent encore très fortes, que ce soit pour améliorer la desserte actuelle ou pour desservir de nouveaux secteurs situés en limite du périmètre actuel.

Si les réseaux sous pression semblent répondre aux attentes d'une grande majorité d'adhérents, les réseaux gravitaires situés en zones périurbaines et dans les secteurs les plus en aval du Canal sont très peu utilisés. Ceci n'est pas sans poser de problème sur la pérennité des réseaux de ces secteurs.

Face à l'intensification de l'urbanisation, aux évolutions des itinéraires culturaux et au mode de vie actuel des adhérents, faire évoluer et développer le service d'irrigation, tant pour les agriculteurs que pour les particuliers et les collectivités, apparaît comme un enjeu important.

En parallèle à ces évolutions du mode de desserte, le Canal de Carpentras, creusé voilà près de 150 ans, doit faire l'objet d'un entretien et d'un suivi réguliers, ponctués des réhabilitations nécessaires.

Dans un contexte général de raréfaction de l'eau au niveau du bassin durancien, la modernisation de la desserte et de la gestion des flux peut favoriser une gestion économe de la ressource.

De plus, les finances de l'Association sont saines. Face aux difficultés du monde agricole et aux évolutions du territoire desservi, assurer la pérennité financière de l'association demeure un enjeu essentiel.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Sécuriser les ouvrages
- Trouver collectivement des solutions pour conserver l'ensemble du réseau en bon état
- Améliorer le service de desserte en eau en l'adaptant à la demande des usagers agriculteurs et particuliers
- Etendre le périmètre du canal pour répondre à un besoin local et soulager les ressources locales
- Assurer la pérennité financière du Canal
- Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau du Canal

► Les autres usages de l'eau et leur valorisation

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Le territoire desservi par le Canal évolue, se développe et par là même, les besoins en eau y afférents. Le Canal, qui n'utilise aujourd'hui que 45% de son droit d'eau, peut mobiliser ces volumes d'eau disponibles pour répondre à certains nouveaux besoins du territoire. Dans cette région aux ressources en eau fragiles, l'eau du canal de Carpentras peut être une alternative aux ressources en eau locales.

Ainsi, l'association syndicale a déjà été sollicitée par le syndicat d'eau potable Rhône Ventoux pour lui fournir de l'eau brute qui serait ensuite potabilisée afin de sécuriser le réseau d'approvisionnement. Aujourd'hui, cette piste de diversification n'est pas envisageable au regard des éléments apportés par les services de l'Etat. Si le contexte évoluait, la réflexion sur la potabilisation de l'eau pourrait être relancée.

D'autres pistes peuvent être approfondies, telles que la lutte contre les incendies, les étangs de pêche et de loisir...

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Développer de nouveaux usages de l'eau et des Canaux après s'être assuré de la faisabilité juridique de la diversification projetée.
- Valoriser les volumes d'eau disponibles et les économies futures en priorité sur le territoire desservi par les canaux, puis à l'échelle du bassin durancien.
- Garantir une qualité de l'eau délivrée par le Canal compatible avec ses usages, en supprimant les rejets polluants.

III.2 Axe Environnemental : Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Le canal constitue un milieu humide et frais, en période sèche et chaude, particulièrement favorable au développement d'une flore et d'une faune diversifiées. Il est également à l'origine de restitutions en rivière du fait de surplus d'eau propres au transport et à la distribution de l'eau.

De plus, les pertes du réseau encore principalement en terre ainsi que les irrigations gravitaires rechargent les nappes locales et les milieux humides de façon importante sur certains secteurs. Même si ces impacts du canal sur l'environnement sont avérés et connus par la population, il reste cependant un important travail de caractérisation de ses effets à réaliser.

Face à la fragilité des ressources en eau du territoire, développer la desserte en eau brute du canal permettrait de limiter des prélèvements dans ces ressources fragiles ainsi que le réseau d'eau potable.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Améliorer la connaissance des interactions entre les canaux et les milieux naturels
- Intégrer les conséquences environnementales d'un projet dans la gestion de l'ouvrage et le plus en « amont » possible, dans le choix des projets.

- Contribuer au maintien et au développement de la qualité environnementale des milieux aquatiques et des ressources en eau du territoire

III.3 Axe Social et Culturel : Des canaux en prise avec les attentes de la population

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Au-delà de sa fonction première de desserte en eau brute du territoire, le Canal de Carpentras constitue un élément incontournable du cadre de vie et du patrimoine de la plaine du Comtat. La facilité du cheminement le long des berges, le cadre agréable, les ouvrages d'art qui le jalonnent et la présence de l'eau rendent le canal très attractif. On assiste ainsi à une augmentation très forte du nombre de personnes qui circulent sur les berges du canal pour des activités variées : randonnée, VTT, pêche, ...

Une réflexion sur la valorisation du potentiel du Canal à des fins touristiques constitue une attente forte des acteurs du territoire et des gestionnaires qui souhaitent obtenir des réponses aux questions de compatibilités entre les usages et de responsabilité juridique. Dans un souci de cohérence, cette réflexion devrait être menée non seulement à l'échelle du canal mais également à l'échelle de l'ensemble des structures desservies par le canal Mixte.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, les activités nautiques sur le canal doivent être proscrites.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Définir et mettre en place, à l'échelle des 5 structures, une politique globale de valorisation récréative et patrimoniale des ouvrages canaux
- Améliorer et développer la communication auprès des adhérents, de la population locale sur le fonctionnement et le patrimoine canal.
- Autoriser la fréquentation des berges pour des activités « douces »
- Prendre en compte le rôle des réseaux de canaux et de l'irrigation gravitaire sur le paysage des territoires encore desservis de cette manière.

III.4 Axe Territorial : un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux

► Les canaux et l'aménagement du territoire

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Le périmètre desservi par le Canal de Carpentras est sujet à une pression foncière très importante et à une urbanisation croissante. Une meilleure prise en compte du réseau du Canal s'avère indispensable pour ne pas condamner à terme un bon nombre de services rendus par celui-ci.

Il apparaît également que le périmètre du canal est concerné par une multitude d'établissements publics ayant des compétences dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau (communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats de rivières, ...). Etant données les fonctions remplies par l'association syndicale au sein du

territoire, une coordination entre les différentes stratégies de développement local promues par les uns et les autres semble primordiale.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Intégrer la problématique des ouvrages du canal dans les politiques d'aménagement et de développement territorial en particulier au niveau des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ;
- Veiller à la cohérence et à la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement.

► Les canaux et les rejets dans le réseau

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Par ailleurs, le canal maître ainsi que l'ensemble du réseau gravitaire interceptent les eaux de ruissellement des Monts de Vaucluse, des dentelles de Montmirail et de l'arc comtadin, ce qui impacte fortement la gestion des flux du canal et génère des risques de débordement et de pollutions de l'eau. Or, d'un point de vue juridique, le Canal est responsable de la quantité d'eau qui entre dans son réseau et doit également s'assurer de la qualité des eaux rejetées. Ce service rendu à la collectivité par le Canal n'est donc pas sans coût et sans risque pour le gestionnaire (entretien, risque de débordement et de rupture de berges, pollutions) et doit impérativement être réfléchi en collaboration étroite avec les collectivités locales

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Trouver des solutions adaptées aux problématiques d'évacuation des eaux pluviales :
 - en interdisant les nouveaux rejets sauf exceptions justifiées et contrôlées.
 - en supprimant les rejets existants et en régularisant en termes quantitatifs et qualitatifs, ceux qui ne peuvent pas l'être.
 - en conservant, en cas de modernisation, les filioles lorsqu'elles ont un rôle avéré dans la collecte des eaux pluviales et le drainage des terres.
- Supprimer et interdire les rejets d'eau polluée dans le canal

III.5 Axe Gestion concertée : une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés

ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Le Canal de Carpentras est une association syndicale de propriétaires fonciers gérée par un conseil syndical composé essentiellement d'agriculteurs. Les usagers particuliers qui constituent une part très significative des adhérents (plus de 80%) n'étaient pas représentés dans les statuts en vigueur en 2005. Depuis, les statuts de l'ASA ont évolué en attribuant trois postes de syndics sur dix-sept aux petits propriétaires.

En parallèle, la démarche contrat de Canal et les projets qu'elle porte sont fondés sur une implication forte des acteurs du territoire : collectivités, associations locales, acteurs professionnels.

Le syndicat du canal Mixte de Cabedan-Neuf, l'Isle et Carpentras est situé à l'interface de la gestion de la ressource à l'échelle du bassin durancien. Or, une réflexion est actuellement

menée sur le partage de la ressource en eau sur ce bassin (Schéma régional de la ressource en eau, Étude sur les usages de l'eau, plan Durance, ...). Le contrat de canal devra s'inscrire en cohérence avec ces initiatives régionales.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Adapter la composition et le fonctionnement des instances d'orientation et de gestion de l'association syndicale et du Contrat de canal, aux réalités actuelles, tout en veillant à leur articulation et au maintien de la fonction première d'arrosage et d'irrigation des canaux.
- Renouveler les modalités d'échanges et de coopération sur leurs projets respectifs entre les collectivités locales et le Canal.
- Renforcer l'information et la communication sur les canaux et leurs projets à destination des usagers et de la population locale.
- Assurer au travers de la concertation au sein du Canal Mixte, la cohérence entre les initiatives locales, liées au Contrat de Canal, et les orientations au niveau du système durancien.

Document réalisé par l'Association Syndicale du Canal de Carpentras
232 av Frédéric Mistral – 84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 63 10 73 – Fax : 04 90 60 69 49
Décembre 2011

Avec le soutien financier de :

